



## Conseil communal

### Séance du 22 février 2021

**DG (Cft 2 (02/11) Covid-19) - Procès-verbal du Conseil communal de MORLANWELZ N° 01 du 25 janvier 2021 - Examen - Décision.**

Référence : CC/21/2/2

Présences : M. Christian MOUREAU, Bourgmestre-Président, Mme Josée INCANNELA, MM. Jean-Charles DENEUFBOURG, Gérard MATTIA, Giorgio FACCO, François DEVILLERS, Échevins, ~~Mme Géraldine CANTIGNEAUX, Présidente du CPAS,~~ MM. Marceau MAIRESSE, Philippe BUSQUIN, Mme Carine MATYSIAK, MM. Nebih ALEV, Jean-Marie HOFF, Frédéric SCHEIRELINCK, ~~Alexandre MPASINAS,~~ Salvatore CHIAVETTA, ~~Mustapha ABDELOUAHAD,~~ Logan CHEVALIER, Thierry BONNECHÈRE, Melle Ines TASCA, MM. Emmanuel DEPERSENAIRE, Laurent LEURQUIN, Mmes ~~Isabelle COPIENNE,~~ Muriel DEPPE, ~~Géline LAMBOTTE,~~ M. Michel KOWARIK, Conseillers communaux et M. Jean-Louis LAMBRECHTS, Directeur Général.

### Le Conseil communal, en séance publique.

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (C.D.L.D.) Première Partie., Livre Premier., Titre II., Chapitre II. et particulièrement les Sections 2. (art. L1122-11 et L1122-12) spécifiant notamment que le Conseil communal s'assemble toutes les fois que l'exigent les affaires comprises dans ses attributions, et au moins dix fois par an ; et qu'il est convoqué par le Collège communal ou sur demande d'un tiers des membres en fonction. Convocation au jour et heure indiqués ;

Vu la Délibération du Collège communal de MORLANWELZ du 30 novembre 2020 (cc/20/56/2) établissant les dates des séances du Conseil communal de MORLANWELZ pour le 1er semestre de l'année 2021, à savoir les 25 janvier 2021 (25/01/2021), 22 février 2021 (22/02/2021), 29 mars 2021 (29/03/2021), 26 avril 2021 (26/04/2021), 31 mai 2021 (31/05/2021) et 28 juin 2021 (28/06/2021) ;

Vu la Délibération du Conseil communal de MORLANWELZ du 21 décembre 2020 (CC/20/13/2) par laquelle le Conseil communal de MORLANWELZ prend connaissance de l'agenda de ses séances pour le 1er semestre de l'année 2021, agenda établi par le Collège communal de MORLANWELZ (cc/20/56/2) ;

Considérant qu'une séance du Conseil communal de MORLANWELZ était programmée le 25 janvier 2021, qu'elle a eu lieu et qu'il s'agissait du 1er Conseil communal de MORLANWELZ pour l'année 2021 ;

Considérant le projet de procès-verbal du Conseil communal de MORLANWELZ N° 01 du 25 janvier 2021 établi par le Directeur Général ;

Attendu que la documentation relative à l'objet ci-dessus a été mise à la disposition des Conseillers communaux de MORLANWELZ dans le dossier du Conseil communal de MORLANWELZ, disponible dans le bureau du Secrétariat du Conseil communal de la Commune de MORLANWELZ ;

Considérant dès lors que le Conseil communal de MORLANWELZ a pu prendre connaissance des documents relatifs à l'objet ;

Après en avoir délibéré en séance publique ;

### DÉCIDE

**À l'unanimité :**

Article unique. - D'approuver le procès-verbal du Conseil communal de MORLANWELZ N° 01 du 25 janvier 2021.

En séance, le 22 février 2021  
PAR LE CONSEIL COMMUNAL :

Le Directeur Général,  
Jean-Louis LAMBRECHTS

Le Président,  
Christian MOUREAU

POUR EXTRAIT CONFORME :  
*Le 1 décembre 2021,*

La Directrice Générale f.f.,  
Martine BRIGOUDE

Le Bourgmestre f.f.,  
François DEVILLERS